

CFF

Internet : www.sbb.ch

Siège : Berne

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 100 %

Conseil d'administration : Monika Ribar (présidente), Pierre-Alain Urech (vice-président), Fabio Pedrina (représentant du personnel), Edith Graf-Litscher (représentante du personnel), Alexandra Post Quillet, Georg Kasperkowitz, Véronique Gigon, Andreas R. Herzog, Thomas Ahlburg

CEO : Vincent Ducrot

Organe de révision externe : Deloitte, Zurich

Breve appréciation des résultats 2023

Les CFF ont *dans l'ensemble* réalisé les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2023.

La demande de prestation de transport s'est remise plus rapidement et plus activement que projeté et a retrouvé son niveau de 2019. Les CFF ont réussi à maintenir la stabilité de l'exploitation ferroviaire malgré le nombre élevé de voyageurs et les nombreux chantiers. Les pénuries (personnel des locomotives et matériel roulant) se sont atténuées et l'état des installations d'infrastructure était globalement bon. Les situations exceptionnelles telles que le déraillement dans le tunnel de base du Saint-Gothard ont été bien gérées, mais l'incident doit encore être traité de manière définitive. La satisfaction de la clientèle a légèrement baissé ; la ponctualité était stable avec des variations régionales. Les objectifs en matière de sécurité n'ont été que partiellement atteints ; les CFF ont enregistré plus d'accidents en 2023.

La situation financière des CFF s'est sensiblement rétablie. Le résultat annuel des CFF s'établit à 267 millions de francs (année précédente : -245 mio). L'amélioration des résultats dans le trafic grandes lignes et pour Infrastructure Énergie, la bonne rentabilité des biens immobiliers ainsi que les optimisations de coûts ont eu un effet positif. Le transport de marchandises a enregistré une perte de presque 40 millions de francs.

L'endettement net correspondait à 7,8 fois l'EBITDA (2022 : 11). Compte tenu du poids élevé de la dette, le résultat opérationnel des CFF avant amortissements n'a pas permis de respecter le plafond défini par le propriétaire. Il semble désormais réaliste de ramener l'endettement sous le plafond de 6,5 fois l'EBITDA d'ici 2030.

Les objectifs en matière de personnel ont été atteints. Les CFF mènent une politique du personnel progressive et socialement responsable. L'effectif a augmenté de 760 équivalents plein temps (2,2 %) pour s'établir à 34 987 EPT. La proportion de femmes en général et parmi les cadres en particulier a légèrement augmenté (respectivement de 19,0 % à 19,4 % et de 16,1 % à 17,6 %). Au total, 1448 apprentis ont suivi une formation aux CFF. La satisfaction des collaborateurs a atteint un bon niveau stable de 72 points. La confiance dans la direction du groupe a augmenté de 2 points pour atteindre 63 points.

S'agissant des participations et des coopérations, un changement substantiel est intervenu durant l'exercice. La part de 35 % de Swiss Combi SA dans CFF Cargo SA (nouvelle part CFF 100 %) a été rachetée.

Le Conseil fédéral attend une nouvelle stabilisation de la situation financière des CFF ainsi que de sa filiale du trafic marchandises, CFF Cargo SA. Par ailleurs, il attend des CFF qu'ils prennent des mesures pour réduire le nombre d'accidents.

Chiffres-clés	2023	2022
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (en millions de francs)	11 424	10 727
Bénéfice consolidé (en millions de francs)	267	-245
Total du bilan (en millions de francs)	55 022	53 562
Ratio de fonds propres (en %)	22,6	22,8
Effectif (nombre d'EPT)	34 987	34 227

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Satisfaction du personnel (max. 100 points)	72	71
Voyageurs transportés (millions par jour)	1,32	1,16
Ponctualité-client (en %)	91,7	92,1
Résultat trafic voyageurs – grandes lignes (en millions de francs)	116,6	-47,2
Résultat trafic voyageurs – régional (en millions de francs)	23,0	10,6
Taux de couverture technique CP (en %)	107,9	100,6
Taux de couverture économique CP (en %)	97,3	102,2

Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (en millions de francs) ¹⁾	2 733	2 686
---	--------------	-------

A. Réalisation des objectifs en 2023*

1. Orientation stratégique

Trafic voyageurs : développement de solutions de mobilité attrayantes, sûres, ponctuelles et de qualité ; promotion des transports publics, offre axée sur le marché.

Durant l'exercice, la demande en trafic voyageurs s'est remise plus rapidement et plus activement qu'attendu et a retrouvé son niveau de 2019. Au total, 1,32 million de passagers voyageaient en moyenne chaque jour (2022 : 1,16 million). Les CFF ont réussi à maintenir la stabilité de l'exploitation ferroviaire malgré le nombre élevé de voyageurs et les nombreux chantiers. Les pénuries au niveau du personnel des locomotives et du matériel roulant se sont atténuées et l'état des installations d'infrastructure était globalement bon. Les situations exceptionnelles telles que le déraillement dans le tunnel de base du Saint-Gothard ont été bien gérées. Par rapport à 2022, les prestations de transport dans le trafic voyageurs ont augmenté : trafic grandes lignes 14,6 %, trafic régional 18,3 % et trafic international 15,2 %.

Trafic marchandises en Suisse : offre rentable et axée sur le marché.

Le segment Trafic marchandises est toujours confronté aux problèmes qui se sont aggravés ces dernières années. Sur le plan opérationnel, tant le trafic intérieur que le trafic international ont perdu des volumes de transport et les résultats ont été négatifs (CFF Cargo Suisse -40,0 mio ; CFF Cargo International -2,5 mio). La part du marché national a légèrement diminué alors que celle du marché international a augmenté par rapport à l'année précédente.

Immobilier : développement des gares visant à en faire des centres de prestations de services conviviaux ; participation à l'appréciation de la valeur.

Le bilan des prestations dans le secteur immobilier est bon. En coopération avec les autorités locales et cantonales, les gares et leurs environs continuent d'être développés. Les CFF concentrent davantage le développement des biens immobiliers sur les logements et soutiennent aussi le logement à prix modéré. CFF Immobilier a dégagé une contribution positive au résultat du groupe (avant paiements compensatoires ; 281 moi CHF ; 2022 : 269 moi CHF).

Infrastructure : gestion non discriminatoire des sillons, gestion efficace de l'exploitation, facilité d'accès aux gares ; utilisation optimale des capacités du réseau. Maintien durable de l'état du réseau et des installations à un haut niveau qualitatif.

L'état général des infrastructures est jugé « bon » dans le rapport sur l'état du réseau. Le plus grand incident sur le réseau des CFF a été le déraillement d'un train de marchandises dans le tunnel de base du Saint-Gothard le 10 août 2023. En raison de l'ampleur des dégâts, les travaux de réparation sont encore en cours. Les CFF partent du principe que le tunnel de base du Saint-Gothard ne sera à nouveau disponible sans restriction pour les trains de voyageurs et de marchandises que dans le courant du mois de septembre 2024. La division Infrastructure Réseau, au bénéfice d'une indemnisation, a subi une perte de 23 millions de francs (2022 : -24 mio) ; en raison notamment des coûts supplémentaires non couverts pour l'entretien. Après la perte importante de l'année précédente, le secteur d'activité Infrastructure Énergie a réalisé un bénéfice de 78 millions de francs (2022 : -165 mio). L'augmentation des prix du courant de traction, l'augmentation des flux d'eau conjuguée à une meilleure disponibilité des centrales électriques ainsi que la baisse des prix du marché de l'énergie en sont les principales causes.

Ponctualité

Malgré des variations régionales, la ponctualité est restée stable. Dans le trafic voyageurs, 91,7 % de tous les voyageurs sont arrivés à destination avec moins de trois minutes de retard (2022 : 92,1 %). Dans le trafic marchandises, la ponctualité a décliné pour le trafic par wagons complets isolés, mais elle a augmenté pour les trains de transit.

Satisfaction de la clientèle

La satisfaction de la clientèle est descendue à 77,9 sur 100 points (2022 : 78,9), avec une tendance négative pour le trafic voyageurs et positive pour le trafic marchandises.

Sécurité

Durant l'exercice, les CFF ont enregistré davantage d'accidents, d'agressions contre le personnel ou les clients et d'incidents dans le cyberspace. L'indice global prévalant pour définir le niveau de sécurité était le suivant en 2023 : 805 accidents professionnels (2022 : 765), 78 accidents de manœuvre (2022 : 74), 5 accidents de train (2022 : 9). Par rapport à l'année précédente, les accidents professionnels graves sont restés nombreux. Les accidents mortels ont diminué alors que davantage d'accidents ont entraîné des blessures graves. L'efficacité énergétique et en matière de CO₂ du trafic voyageurs, qui dépend fortement du taux d'occupation des trains, a nettement progressé. En ce qui concerne le trafic marchandises, l'augmentation de la part de la traction diesel a eu un effet négatif sur le bilan de CO₂. Les objectifs en matière de gestion des risques d'entreprise (norme ISO 31000) ont pu être atteints. Un audit externe a eu lieu en 2021 et les recommandations qui en ont découlé ont été entièrement mises en œuvre en 2022.

2. Objectifs financiers

Croissance durable de la valeur de l'entreprise ; résultats conformes à la branche.

La situation financière des CFF s'est sensiblement rétablie. Le résultat annuel s'élève à 267 millions de francs (2022 : -245 mio). Cette évolution résulte essentiellement de l'amélioration des résultats du trafic grandes lignes et d'Infrastructure Énergie, de la poursuite de la bonne rentabilité des biens immobiliers ainsi que des mesures de réduction des coûts et de renforcement de l'efficacité mises en œuvre jusqu'à présent. Le transport de marchandises a enregistré une perte de presque 40 millions de francs. Il convient de noter que le résultat de l'année précédente (-120 millions, y compris les parts minoritaires) avait été grevé par une correction de valeur de CFF Cargo Suisse. Sur le bénéfice de CFF Immobilier de 281 millions, 150 millions de francs ont été versés à Infrastructure à titre de paiements compensatoires et 78 millions pour l'amortissement de prêts liés à l'assainissement et à la stabilisation de la caisse de pensions.

Endettement net de 6,5 fois l'EBITDA au plus

Le Conseil fédéral attend une limitation de l'endettement net productif d'intérêts à 6,5 fois l'EBITDA, des dépassements temporaires étant toutefois admis. L'endettement net productif d'intérêts a baissé de 175 millions pour passer à 11 263 millions de francs, ce qui correspond à 7,8 fois l'EBITDA (2022 : 11,0), soit une amélioration de 401 millions de francs par rapport à 2022. Compte tenu du maintien d'une charge d'endettement élevée, le résultat des CFF n'a pas permis de respecter le plafond défini par le propriétaire. Afin de stabiliser la situation financière de l'entreprise, la Confédération et les CFF ont convenu fin d'un paquet de mesures qui doit permettre de ramener l'endettement sous le plafond de 6,5 fois l'EBITDA d'ici 2030. Le message correspondant est en cours d'examen au Parlement.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle

Politique du personnel progressiste, socialement responsable ; employeur attractif ; formation professionnelle de base moderne ; mesures durables de formation et de perfectionnement.

Les CFF mènent une politique du personnel progressiste et socialement responsable. L'effectif a augmenté de 760 équivalents plein temps (2,2 %) pour s'établir à 34 987 EPT. La proportion de femmes en général et parmi les cadres en particulier a légèrement augmenté (respectivement de 19,0 % à 19,4 % et de 16,1 % à 17,7 %). Au total, 1448 apprentis (près de 4,9 % des effectifs) ont suivi une formation aux CFF. À l'aide de programmes spécifiques, les CFF encouragent la réinsertion professionnelle et la compétitivité de leurs collaborateurs sur le marché de l'emploi. Ils s'engagent aussi en faveur de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Dans le domaine de la santé, les CFF se sont concentrés en 2023 sur la promotion de la santé physique et psychique de leurs employés. Les CFF ne tolèrent ni discrimination, ni harcèlement de nature sexuelle ou personnelle, ni mobbing des collaborateurs, des clients ou des partenaires commerciaux, peu importe la raison (sexe, race, religion, âge, origine, orientation sexuelle, handicaps ou activités politiques/syndicales).

Le principe de l'égalité de traitement s'applique : les collaborateurs ont droit au même salaire pour un travail ou des prestations équivalents. Les CFF analysent périodiquement la structure salariale à l'aide de l'instrument de la Confédération pour l'égalité des salaires (Logib), afin de détecter d'éventuelles inégalités entre hommes et femmes. L'écart de salaire au détriment des femmes était de 0,5 %, bien en dessous du seuil de tolérance de 5 %.

La satisfaction des collaborateurs a atteint un bon niveau stable de 72 points (2022 : 71 points) sur une échelle de 100. La confiance dans la direction du groupe a également augmenté de 2 points pour en atteindre 63 ; néanmoins, cette valeur reste faible.

Le taux de couverture de la caisse de pensions CFF est passé durant l'exercice à 107,9 % (2021 : 100,6 %), en raison des mauvais rendements des placements.

4. Coopérations et prises de participation

Il y a eu un changement important concernant les coopérations durant l'exercice. La part de 35 % de Swiss Combi SA dans CFF Cargo SA (nouvelle part CFF 100 %) a été rachetée. Par ailleurs, il faut mentionner la création de la société SBB Intermodal AG (100 %), qui a pour but de planifier, de construire et d'exploiter la structure des terminaux en Suisse conformément au concept Swiss Cargo Logistics. Dans le domaine du trafic voyageurs, les CFF ont poursuivi leurs coopérations avec d'autres compagnies ferroviaires.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (Deloitte) recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés pour 2023. Il parvient à la conclusion que les comptes consolidés reflètent la situation effective au niveau du patrimoine, des finances et des produits conformément aux Swiss GAAP RPC et à la loi suisse.

C. Propositions à l'assemblée générale

Conformément à l'ACF du 7 juin 1999 sur les statuts de CFF SA, l'exercice des droits d'actionnaire dont bénéficie la Confédération est assumé conjointement par les chefs du DETEC et du ou DFF ou par leurs représentants.

L'assemblée générale ordinaire de CFF SA se tiendra le 24 avril 2024. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale :

1. d'approuver le montant maximal de la rémunération globale du conseil d'administration des CFF pour 2025 de 1 141 821 francs (y c. présidente CA), de la présidente du conseil d'administration (présidente CA) des CFF de 297 041 francs ainsi que de la direction du groupe CFF de 6 421 208 francs (y c. CEO) ainsi que les adaptations des montants maximaux de la rémunération globale du conseil d'administration (+14 379 francs y c. présidente CA), de la présidente du conseil d'administration (+3 739 francs) ainsi que de la direction du groupe (+69 208 francs) pour l'année 2024 (intégration des cotisations de la caisse d'allocations familiales) ;
2. l'utilisation des montants maximaux autorisés par l'assemblée générale en 2022 et 2023 pour l'exercice 2023 à destination du conseil d'administration et de la direction du groupe ;
3. d'approuver le rapport du groupe, les comptes consolidés des CFF et les comptes annuels de CFF SA et de prendre connaissance des rapports de l'organe de révision concernant les comptes consolidés des CFF, les comptes annuels de CFF SA et le rapport complet de l'organe de révision établi à l'attention du conseil d'administration conformément à l'art. 728b CO ;
4. de compenser le bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2023 comme suit : Bénéfice annuel 265,1 millions ; Bénéfice reporté de l'année précédente : 107,3 millions ; Prélèvement sur la réserve art. 67 LCdF Infrastructure et tâche systémique alimentation en courant de traction 19,4 millions ; Affectation à la réserve TRV selon l'art. 36 LTV -21,0 millions ; Attribution à la réserve libre provenant des bénéfices -200,0 millions ; Report à compte nouveau 157,6 millions) ;
5. de donner décharge à ses membres et à ceux de la direction du groupe pour l'exercice 2023, clôturé au 31 décembre 2023 ;
6. de nommer Monika Ribar (présidente du conseil d'administration) et Georg Kasperkovitz pour un nouveau mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2026, et de nommer Véronique Gigon pour un nouveau mandat d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2025.

Les mandats de Pierre-Alain Urech, Fabio Pedrina, Edith Graf-Litscher, Thomas Ahlburg, et Andreas R. Herzog durent encore jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2025. Alexandra Post Quillet a atteint la durée maximale de son mandat et quittera le conseil d'administration lors de l'assemblée générale du 24 avril 2024. Le conseil d'administration propose d'élire Clara Millard Dereudre pour une durée de mandat de deux ans jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2026.

7. de nommer Deloitte pour une durée d'un an en tant qu'organe de révision externe.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 15 mars 2024, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de CFF SA du 24 avril 2024.